

# BRADERIE VETEMENTS ADULTES ET ENFANTS

## Dimanche 13 Octobre 2019 de 8h30 à 13h30

### Salle Polyvalente d'Ammerschwihr

## FICHE D'INSCRIPTION

A remettre dûment complétée à Valérie Roelly 4, rue du Kaefferkopf à 68770 - Ammerschwihr (03 89 78 14 09)

Je soussigné (e)

Nom : .....Prénom : .....Né (e) le : ... /...../.....à : .....

Demeurant à : .....

Téléphone : .....

e-mail (si vous n'avez pas reçu cette fiche par mail).....

Titulaire de la pièce d'identité : Nature et n° : .....

Autorité qui l'a délivrée : ..... **(Joindre une photocopie)**

autorise la diffusion de photos de lui-même ou de ses enfants (les photos sont protégées)

n'autorise pas la diffusion de photos de lui-même ou de ses enfants

déclare sur l'honneur :

- ne pas être commerçant(e)
- ne vendre que des objets personnels
- ne participer qu'à titre exceptionnel à ce type de manifestation
- posséder une assurance responsabilité civile

m'inscrit et règle en même temps avec 2 chèques distincts au nom de l'Association Familiale et/ou en espèces, le montant de l'inscription qui s'élève à **10 € par table** et qui comprend la mise à disposition d'un stand numéroté (table(s) et 2 chaises) et une **caution de 20 €** (qui vous sera restituée à votre départ). **Avec un maximum de 3 tables**

Tables : 10 € x ..... = .....€

### **Toute inscription est définitive et non remboursable**

L'exposant s'engage à ne vendre que des articles propres, en bon état et non démodés uniquement dans les domaines suivants :

*Vêtements adultes et enfants, Accessoires de puériculture, Jouets, livres, CD, DVD, vélos...*

### **L'exposant s'engage également à rester jusqu'à 13h30, à ranger, à nettoyer sa place et à emporter ses déchets à la fin de la braderie.**

L'installation des stands pourra se faire le matin à partir de 7h15 et la vente débutera à 8h30.

### **PRIERE DE SE PRESENTER A L'ENTREE AVANT DE S'INSTALLER**

Je suis informé(e) qu'une fausse déclaration de ma part serait susceptible d'engendrer des poursuites pénales à mon encontre.

Fait à : ..... le .....

Signature de l'exposant  
précédée de la mention « Lu et approuvé »

**PS : pendant la braderie une vente de gâteaux, petite restauration et boissons est assurée.**

*Toute personne pratiquant le recel ou commettant des infractions assimilées ou voisines de celui-ci, violant les dispositions réglementant la vente ou l'échange d'objets mobiliers est passible des sanctions prévues aux articles 321-1 à 321-8, R.633-5 et R.635-7 du Nouveau Code Pénal.*